

REVUE  
**DROIT & SOCIÉTÉ** مجلة  
القانون و المجتمع

دورية علمية محكمة تعنى با لدراسات و الأبحاث في المجال القانوني و الاجتماعي و الاقتصادي.  
PERIODIQUE SCIENTIFIQUE A COMITE DE LECTURE, CONSACRE A LA PUBLICATION D'ETUDES  
ET DE RECHERCHES DANS LES DOMAINES JURIDIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL



N° 10- JUILLET / SEPTEMBRE 2023

**VERS DES POLITIQUES MULTILATERALES DE  
LA GOUVERNANCE GLOBALE : APPROCHE  
PAR LES INSTRUMENTS DU SYSTEME ONUSIEN**

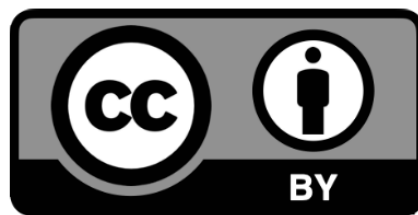
**THE INSTRUMENTS OF MULTILATERAL  
POLICIES IMPLEMENTED WITHIN THE  
FRAMEWORK OF THE UNITED NATIONS  
SYSTEM**

DOI: 10.5281/zenodo.8136702

**Khalid NYA**

**Doctorant**

**laboratoire de Droit Public et Sciences  
Politiques à la Faculté des Sciences  
Juridiques, Economiques et Sociales -  
Agdal- Université Mohamed V, Rabat,  
Maroc**



Éditée Par  
**SOCIAL AND MEDIA STUDIES INSTITUTE**



**REVUE DROIT & SOCIÉTÉ**  
ISSN : 2737-8101

# VERS DES POLITIQUES MULTILATERALES DE LA GOUVERNANCE GLOBALE : APPROCHE PAR LES INSTRUMENTS DU SYSTEME ONUSIEN



## RESUME

L'analyse des politiques multilatérales mises en œuvre dans le cadre du système Onusien dans son intégrité se heurte, *prima facie*, à l'hétérogénéité organique et l'interpénétration fonctionnelle des unités qui le compose. C'est un système complexe inaccessible à une analyse holiste des actions

multilatérales transversales de ses unités constitutives en faisant usage des théories classiques des relations internationales. C'est pour répondre à cette problématique que le présent article cherche à construire un cadre théorique importé de l'analyse des politiques publiques et le transposer sur le système Onusien suivant une approche par les instrument qui permettra de déceler les techniques empiriques de la gouvernance globale dans le cadre du système des Nations Unies.

**Mots clefs:** *Analyse des politiques multilatérales, système Onusien, complexité organique, interpénétration fonctionnelle, actions multilatérales, gouvernance globale.*

Khalid NYA

*Doctorant*

Université Mohamed V, Rabat, Maroc



N° 10 - JUILLET / SEPTEMBRE 2023

REVUE DROIT & SOCIÉTÉ

48

# THE INSTRUMENTS OF MULTILATERAL POLICIES IMPLEMENTED WITHIN THE FRAMEWORK OF THE UNITED NATIONS SYSTEM

## ABSTRACT

The analysis of multilateral policies implemented within the UN system as a whole is prima facie hampered by the organic heterogeneity and functional interpenetration of its constituent units. It is a complex system inaccessible to a holistic analysis of the multilateral transversal actions of its constituent units using classical theories of international relations. It is in response to this problem that this article seeks to construct a theoretical framework imported from public policy analysis and transpose it to the UN system following an instrumental approach that will allow the detection of empirical techniques of global governance within the UN system.

Khalid NYA

PhD Student

Mohamed V University, Rabat, Morocco

**Keywords:** *Multilateral policy analysis, UN system, organic complexity, functional interpenetration, multilateral actions, global governance.*

## INTRODUCTION

Les travaux sur la genèse de l'analyse des politiques publiques considèrent cette sous discipline des sciences politiques comme le résultat de l'émergence du concept *policy* dans les années 1930, comme un tournant dans l'analyse de l'action gouvernementale au niveau infra Étatique<sup>1</sup>. C'est une sous discipline scientifique qui propose toute une panoplie d'approches et de modèles d'analyses non seulement ayant un caractère explicatif mais aussi normatif qui ne peut être dissocié de l'interventionnisme aux Etats Unis d'Amérique où le New Deal fut l'expression exemplaire avec l'apport

de Charles Merriam qui a plaidé pour un État tourné vers le *public problem solving*<sup>2</sup>.

Historiquement, les *policy studies* ont vu le jour aux États-Unis, à l'époque de l'émergence de l'interventionnisme Étatique défendu par Keynes<sup>3</sup> et dans la perspective développée par Harold

<sup>2</sup> Spenlehauer, Vincent. « L'ancrage De L'évaluation Des Politiques Publiques Dans Les Sciences Sociales Aux Etats Unis : Reconstruction D'un Linéament Intellectuel », *Revue Française D'administration Publique*, Vol. 148, No. 4, 2013, Pp. 877-893 ;

<sup>3</sup> Payre, Renaud, Et Pollet Gilles. « I. Des Policy Sciences A La Policy Analysis Comme Science Sociale », Renaud Payre Ed., *Socio-Histoire De L'action Publique*. La Découverte, 2013, Pp. 13-27 ;

<sup>1</sup> Duran, Patrice. « Genèse De L'analyse Des Politiques Publiques », Laurie Boussaguet Ed., *Dictionnaire Des Politiques Publiques*. 4<sup>e</sup> Edition Précédée D'un Nouvel Avant-





Lasswell<sup>4</sup>, disciple de Charles Merriam, avec le développement des *policy sciences* via une analyse séquentielle conçue comme un véritable processus décisionnel mis à la disposition du politique, et donc profitable aux gouvernants dans une articulation toute nouvelle entre la sphère académique et celle de l'élite politique gouvernante.

L'école Française définit les politiques publiques comme étant « les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire<sup>5</sup> ». Ces interventions peuvent prendre trois formes principales<sup>6</sup> : un contenu, une prestation et des effets. L'analyse des politiques publiques est donc la sous discipline la plus récente de la science politique<sup>7</sup>, sa particularité et qui fait sa grande valeur scientifique c'est qu'elle empreinte sa méthodologie de toute les sciences sociales ce qui la place au sommet de la pyramide de cette dernière.

La *Policy science* comme un pur produit du modèle de *l'Homo Oeconomicus*, tel qu'il est conçu par les théories économiques classiques et néoclassiques, a fait l'objet d'une première critique par

Simon Herbert, pour qui l'individu cherche la satisfaction plutôt que l'optimisation<sup>8</sup>. Cette rationalité limitée a servi de base pour le développement de l'APP et principalement par Charles E. Lindblom avec le concept d'incrémentalisme qui fonde ce qu'il a appelé la *Policy analysis*<sup>9</sup> afin de désigner l'évolution le plus souvent graduelle des politiques publiques. Pour cette nouvelle conception critique de la décision et surtout le changement de l'action publique, la décision n'est jamais radicale et le politique généralement ne cherche qu'à modifier partiellement la situation initiale<sup>10</sup>. C'est le véritable point de départ d'une nouvelle discipline scientifique critique de l'interventionnisme Etatique.

L'emploi du concept « action publique » montre la transition de l'analyse axée sur la décision et ses rouages vers l'analyse de la mise en œuvre et sa complexité avec la participation d'une pluralité d'acteurs publics et privés<sup>11</sup> pour produire des formes de régulation des activités collectives. En effet, la mise en œuvre peut donner des résultats des fois contraires aux objectifs de la décision car elle fait intervenir des institutions et organisations

<sup>4</sup> Lasswell, Harold D., Et Al. "On The Policy Sciences In 1943." *Policy Sciences*, Vol. 36, No. 1, 2003, Pp. 71-98. .

<sup>5</sup> Jean-Claude Thoenig, (Dir) Madeleine Grawitz Et Jean Leca ; Présentation De, *Traité De Science Politique*. Chapitre 4 : Les Politiques Publiques, Paris : Presses Universitaires De France, 1985, 558 P ;

<sup>6</sup> Thoenig, Jean-Claude. « Politique Publique », Laurie Boussaguet Ed., *Dictionnaire Des Politiques Publiques. 4<sup>e</sup> Edition Précédée D'un Nouvel Avant-Propos*. Presses De Sciences Po, 2014, Pp. 420-427.

<sup>7</sup> Pierre Muller, *Les Politiques Publiques, Que Sais-je ?*, Ed 10, 36<sup>e</sup> Mille, P 3 ;

<sup>8</sup> Tran, Laurène. « Herbert Simon Et La Rationalité Limitée », *Regards Croisés Sur L'économie*, Vol. 22, No. 1, 2018, Pp. 54-57 ;

<sup>9</sup> Lindblom, Charles E. "Policy Analysis." *The American Economic Review*, Vol. 48, No. 3, 1958, Pp. 298-312.

<sup>10</sup> Jönsson, Alexandra. « Incrémentalisme », Laurie Boussaguet Ed., *Dictionnaire Des Politiques Publiques. 3<sup>e</sup> Edition Actualisée Et Augmentée*. Presses De Sciences Po, 2010, Pp. 317-325 ;

<sup>11</sup> Commaille, Jacques. « Sociologie De L'action Publique », Laurie Boussaguet Ed., *Dictionnaire Des Politiques Publiques. 4<sup>e</sup> Edition Précédée D'un Nouvel Avant-Propos*. Presses De Sciences Po, 2014, Pp. 599-607 ;



administratives qui ne sont accessibles à l'analyse qu'en mobilisant les approches de la sociologie des organisations à côté des approches néo institutionnalistes qui ont fortement contribué à dévoiler la forêt que cache l'arbre de la décision. C'est une approche non pas pyramidale d'allure *top down* mais plutôt dite *bottom up*<sup>12</sup>.

L'étude des relations internationales est presque le monopole d'un certain nombre de métathéories qui se rangent dans certains grands paradigmes qui conditionnent les analyses de la réalité internationale avec une grande inspiration philosophique. Actuellement, l'interdépendance et la mobilité qui caractérisent la mondialisation contemporaine rendent inéluctable une régulation d'un nombre illimité des aspects aussi diversifiés comme ceux des relations internationales. L'institutionnalisation des rapports interétatiques a contribué à créer des régimes internationaux, dans un découpage sectoriel, qui forment des sous-systèmes fonctionnels au sein du grand système Onusien actuellement dont l'ONU constitue le leadership et le centre de gravité. L'évolution du multilatéralisme en action avec le développement des actions normatives et opérationnelles des organisations internationales et leurs poids sur le comportement des Etats, impose donc une nouvelle approche explicative surtout pour un système aussi complexe comme celui des Nations Unies.

Le croisement de ces deux sous disciplines de la science politique n'a pas pourtant séduit le grand nombre des

<sup>12</sup> Op Cit, Hassenteufel, Patrick. « Chapitre 5 - L'action Publique Comme Construction Collective D'acteurs En Interaction », *Sociologie Politique : L'action Publique* ;

chercheurs<sup>13</sup>. Cependant, Bertrand Badie qui est parmi les rares internationalistes à avoir cette conviction de l'apport de l'une pour l'autre, n'hésite pas à souligner les bénéfices de cette interdisciplinarité pour les deux objets d'études des deux sous disciplines. Pour l'auteur : « L'étude des relations internationales a fait des progrès sensibles en profitant des réflexions menées par les spécialistes des politiques publiques qui nous apprennent que, loin d'être la réalisation d'un hypothétique intérêt national unifié, la politique internationale des États est le produit d'une composition d'acteurs multiples, gouvernants, partis, bureaucraties, médias, groupes de pression, porteurs de valeurs, de perceptions et d'intérêts divergents »<sup>14</sup>.

L'articulation entre les deux objets d'études à savoir les relations internationales et les politiques publiques est pourtant l'une des classiques, au moins, en Analyse des politiques publiques avec Graham Allison sur la crise des missiles de Cuba au début des années 1960<sup>15</sup>. L'auteur a expliqué les rouages de la décision du politique américain lors de la crise, et pour le faire, il a privilégié étudier ce phénomène suivant trois modèles : Le modèle de la décision rationnelle selon la logique du coût bénéfice; Le modèle organisationnel et le poids de la structure institutionnelle dans la prise de décision ;

<sup>13</sup> Petiteville, Franck, Et Andy Smith. « Analyser Les Politiques Publiques Internationales », *Revue Française De Science Politique*, Vol. Vol. 56, No. 3, 2006, Pp. 357-366.

<sup>14</sup> Badie, B., 1998, « De La Souveraineté A La Capacité De L'état », Dans M-C. Smouts (Ed.), *Les Nouvelles Relations Internationales*, Paris, Presses De Sciences Po, P. 47-48 ;

<sup>15</sup> Graham Allison, Philip Zelikow, *Essence Of Decision, Explaining The Cuban Missile Crisis*, New York, Longman, 2<sup>e</sup> Éd., 1999;



et enfin le modèle des intérêts particuliers de l'ensemble des acteurs.

Avec la mondialisation comme aboutissement de l'institutionnalisation progressive des relations internationales, le système des Nations unies a connu une prolifération normative croissante dans différents aspects des relations internationales<sup>16</sup>, que nous pouvons qualifier de secteurs internationaux suivant le langage de l'APP ou bien des régimes internationaux en langage des études des relations internationales, qui produisent des politiques publiques multilatérales mises en œuvre par les organisation internationales, comme le cas de la régulation du commerce international avec l'OMC ou bien la santé mondiale avec l'OMS<sup>17</sup>.

Cette prolifération des régimes internationaux, avec la structuration institutionnelle des rapports interétatiques avec la multiplication des organisations internationales, forment des sous-systèmes fonctionnels dans une logique systémique. Ces derniers, produisent des outputs sous forme de politiques multilatérales dont l'analyse échappe aux métas théories des relations internationales et invoque de facto le besoin d'usage des approches et modèles théoriques de la sociologie de

l'action publique<sup>18</sup>. Par les faits, l'APP et les études des relations internationales peuvent apporter à l'une pour l'autre aussi bien sur le plan scientifique et analytique que pour la compréhension, l'explication voire même la prédiction des relations internationales de plus en plus institutionnalisées<sup>19</sup>.

Pour l'un des rares auteurs qui ont traité cette fusion entre les deux sphères disciplinaires de la science politique, Frank Petiteville a fait la distinction pertinente deux types de politiques publiques internationales : d'une part les « politiques étrangères » au niveau des Etats ou au niveau d'une OI suffisamment intégrée pour constituer une entité supranationale comme l'Union européenne et qui constitue le niveau micro de l'étude des relations internationales, et en d'autre part, les politiques publiques *multilatérales* des organisations internationales<sup>20</sup>. Dans cette perspective, les analystes de politiques publiques ne se contentent plus du niveau infra Étatique et pointent à la ligne de mire de leur discipline les organisations internationales et leurs rôles non seulement dans la pacification des relations internationales mais aussi et surtout dans la régulation de ses aspects socio-économiques<sup>21</sup>.

<sup>16</sup> Guillaume Devin, Claude Gauthier, « Mondialisation Et Droit International Public : Entre Réalismes Juridique Et Politique », Dans Josepha Laroche (Dir.), *Mondialisation Et Gouvernance Mondiale*, Paris, Puf, 2003, P. 251-262.

<sup>17</sup> Michel Rainelli, *L'omc*, Paris, La Découverte, 7<sup>e</sup> Ed., 2004 ; Jean Klein, « Vingt Ans De Négociations Sur Le Désarmement Et La Maîtrise Des Armements », *Politique Etrangère*, 3, 1999, P. 663-678 ;

<sup>18</sup> Petiteville, Franck, Et Andy Smith. « Analyser Les Politiques Publiques Internationales », *Revue Française De Science Politique*, Vol. Vol. 56, No. 3, 2006, Pp. 357-366 ;

<sup>19</sup> Pierre Muller, « L'analyse Cognitive Des Politiques Publiques. Vers Une Sociologie Politique De L'action Publique », *Revue Française De Science Politique*, 50 (2), Avril 2000, P. 189-207, Notamment P. 203-205 ;

<sup>20</sup> Op Cit, Petiteville, Franck, Et Andy Smith ;

<sup>21</sup> Patrick Hassenteufel, « De La Comparaison Internationale A La Comparaison Transnationale. Les Déplacements De La Construction D'objets



Les deux variantes des politiques publiques internationales ont aussi été énumérées par le dictionnaire des relations internationales<sup>22</sup> tout en ajoutant qu'un certain nombre d'auteurs considèrent qu'il y a lieu d'analyser les deux types en utilisant les différents modèles et approches de l'analyse des politiques publiques (APP) et bénéficier ainsi de sa richesse analytique. D'une part, la politique étrangère est une action publique orientée vers l'extérieur situé à un niveau micro des relations internationales, et les politiques multilatérales produites à l'occasion des actions des organisations internationales peuvent être mieux éclaircies à travers les approches et méthodes de l'APP pour analyser au mieux les actions normatives et opérationnelles qu'elles produisent. Concrètement c'est à un niveau méso des études internationales que se situe l'analyse des politiques multilatérales.

Cette entrée analytique contribue inéluctablement à la remise en cause du monopole des théories des relations internationales dans l'étude de la société interétatique<sup>23</sup>. C'est une nouvelle démarche scientifique dans les études internationales qui oblige les chercheurs désormais à orienter l'analyse vers l'action plutôt que de se concentrer sur les intentions des acteurs et par suite l'analyse de la décision et la dialectique sans fin

---

Comparatifs En Matière De Politiques Publiques », *Revue Française De Science Politique*, 55 (1), Février 2005, P. 113-132 ;

<sup>22</sup> Op Cit, Dictionnaire Des Relations Internationales, P 443.

<sup>23</sup> Petiteville, Franck. « Politiques Internationales », Laurie Boussaguet Ed., Dictionnaire Des Politiques Publiques. 5e Edition Entièrement Revue Et Corrigée. Presses De Sciences Po, 2019, Pp. 477-484.

entre la coopération et la rivalité. Une approche stato centré s'avère donc non profitable pour bien mener une analyse profonde de la réalité internationale contemporaine. Ainsi par analogie à la définition pertinente donnée par pierre Muller aux politiques publiques comme étant l'État en action<sup>24</sup>, nous tenons à définir les politiques multilatérales mises en œuvre par les régimes internationaux, institués ou non, comme étant le multilatéralisme en action.

A la suite de ces réflexions autour des politiques publiques internationales comme formes de régulation des interdépendances interétatiques, la définition la plus aboutie du multilatéralisme en action a été déclinée par Charlotte Halpern qui a plutôt préféré utiliser l'action publique internationale entendue comme l'ensemble des formes de régulation de l'action collective observées à l'échelle internationale et résultant de l'activité d'une pluralité d'acteurs, publics et privés, agissant conjointement dans des interdépendances multiples à différentes échelles<sup>25</sup>.

Notre problématique interroge la complexité du système Onusien en termes de l'hétérogénéité des acteurs qui le composent et l'interférence des actions qu'ils produisent. Cette difficulté d'approcher l'ensemble d'un système est réputé d'inutile face aux rivalités entre les Etats pour les réalistes et trop décentralisé par les néo-institutionnalistes libéraux qui traitent plutôt des régimes internationaux de régulation et non pas la gouvernance

---

<sup>24</sup> Muller, Pierre. « L'état En Action Revisité », Pôle Sud, Vol. 21, No. 2, 2004, Pp. 31-42;

<sup>25</sup> Halpern Charlotte, « Politiques Publiques Internationales » Dans Dario Battistella (Dir.), Relations Internationales, Paris, Ellipses, 2013, P. 367





globale dans sa totalité. C'est dans ce cadre que les théories des relations internationales ne peuvent constituer un cadre analytique unifié pour résoudre la difficile question de la gouvernance globale des problèmes mondiaux résultant de la globalisation contemporaine.

La solution théorique que nous apportons avec le présent article se trouve donc en dehors du cadre des théories des relations internationales mais plutôt dans la panoplie des modèles et approches théoriques de l'analyse des politiques publiques. Transposer une approche de l'analyse des politiques publiques conçue au départ pour analyser l'Etat en action sur les relations internationales institutionnalisées constitue donc un trait d'union indispensable entre les deux sous disciplines de la science politique pour éclairer au mieux la réalité internationale contemporaine.

Dans le schéma de développer notre cadre théorique suivant une approche par les instruments pour réduire et simplifier le système Onusien, nous allons dans une première partie mettre le point sur les instruments comme considéré comme une variable explicative en analyse des politiques publiques ; et dans une deuxième partie transposer cette approche théorique sur le système complexe des Nations Unies.

### **I. l'instrument comme variable explicative en analyse des politiques publiques**

Considérer les instruments comme des variables explicatives de l'action publique a donné une autonomie de cette entrée analytique au sein de la panoplie des approches et modèles théoriques de l'analyse des politiques publiques en tant

que sous discipline de la science politique (1). Cette approche s'est développée considérablement avec la typologie dégagée par Ch. Hood limitant les instruments aux ressources mobilisables par les autorités publiques dans une nouvelle conception des acteurs réseaux (2).

### **1. les instruments comme acteurs réseaux**

Au sein de la panoplie des approches et modèles théoriques de l'APP, l'entrée analytique par les instruments est considérée comme une analyse par le bas de l'action publique<sup>26</sup>. C'est une approche de plus en plus mobilisée par les analystes de l'action publique dans l'espace francophone, alors que les travaux anglo-saxons dans la matière remontent à plus de quarante ans<sup>27</sup>.

Dans ce champ de recherche scientifique, les instruments constituent une variable relativement indépendante et explicative de l'action publique, ils matérialisent les intentions par les moyens que mobilisent les décideurs dans la mise en œuvre des politiques publiques. En termes de sociologie politique, l'approche par les instruments permet de dévoiler les changements de l'action publique à partir des techniques de mises en œuvre mobilisées par le pouvoir politique. De plus, cette approche permet de révéler les

<sup>26</sup> Baudot, Pierre-Yves. « Chapitre 6 / Le Temps Des Instruments. Pour Une Socio-Histoire Des Instruments D'action Publique », Charlotte Halpern Ed., *L'instrumentation De L'action Publique. Controverses, Résistance, Effets*. Presses De Sciences Po, 2014, Pp. 193-236 ;

<sup>27</sup> Lascoumes, Pierre, Et Louis Simard. « L'action Publique Au Prisme De Ses Instruments. Introduction », In *Revue Française De Science Politique*, Vol. 61, No. 1, 2011, Pp. 5-22 ;





changements de l'action publique ainsi que les *Policy styles*<sup>28</sup> de façon transversale contrairement à la verticalité sectorielle classique.

Les acteurs ne sont pas que des décideurs et des organisations publiques et privées, ils sont également composés de nombreux dispositifs sociotechniques prenant souvent la forme d'instruments de gestion<sup>29</sup>. Dans le cadre de la vaste littérature savante de l'APP, les instruments ont pendant longtemps figuré dans les cadres analytiques de l'APP sans se singulariser par rapport autres approches. En effet, pour les rationalistes, les instruments sont mobilisés en fonction du coût bénéfice qu'ils représentent pour les décideurs<sup>30</sup>.

La première utilisation de cette entrée analytique est bien l'œuvre de B. Doern et V. S. Wilson en 1974. Ils ont ainsi privilégié les instruments comme un angle d'attaque et procéder par la suite à la classification des instruments moins coercitifs de l'action publique comme le cas des dépenses distributives en matière des finances publiques, aux plus coercitifs comme le cas des programmes

redistributifs<sup>31</sup>. Le choix des instruments mobilisable peut sembler donc à un « *market in governing instruments* »<sup>32</sup> qui varie entre les deux extrêmes. L'aspect technique des instruments est indissociable des effets qu'ils provoquent, c'est l'attention portée par M. Foucault à la gouvernementalité comme un ensemble de modalités pratiques de l'orientation des conduites individuelles et collectives, qui a mis l'attention sur les instruments et les modalités pratiques du gouvernement<sup>33</sup>.

L'importance du choix des instruments a été mise en exergue un peu plus tôt par R. A. Dahl et C. Lindblom selon Stephen H. Linder et B. Guy Peters<sup>34</sup>. En effet, dès les années 1950<sup>35</sup>, ces auteurs ont tiré l'attention sur l'importance des techniques des politiques publiques comme une question transversale à tous les Etats quel que soit le régime politique en place ou l'appartenance idéologique du décideur qui restent moins importants que le choix entre les multiples «techniques politico-

<sup>28</sup> Michael Howlett, M. Ramesh, « Patterns Of Policy Instrument Choice : Policy Styles, Policy Learning And The Privatization Experience », *Review Of Policy Research*, 12 (1-2), 1993, P. 3-24.

<sup>29</sup> Poupeau, François-Mathieu. « Chapitre 7. Les Approches Par Les Instruments : Pilotage, Action A Distance, Gouvernementalité », *Analyser La Gouvernance Multi-Niveaux*. Sous La Direction De Poupeau François-Mathieu. Presses Universitaires De Grenoble, 2017, Pp. 173-201 ;

<sup>30</sup> Michael M. Atkinson, Robert A. Nigol, « Selecting Policy Instruments : Neo-Institutional And Rational Choice Interpretations Of Automobile Insurance In Ontario », *Revue Canadienne De Science Politique*, 22 (1), 1989, P. 115-116 ;

<sup>31</sup> Doern, G. B. Et Wilson, V. S. (1974). *Conclusions And Observations*. In G. B. Doern, Et V. S. Wilson (Dir.), *Issues In Canadian Public Policy*. Toronto : Macmillan (P. 339);

<sup>32</sup> Ibid;

<sup>33</sup> Michel Foucault, « La Technologie Politique Des Individus », *Dits Et Ecrits*, Paris, Gallimard, Vol. 4, 1994, P. 814-815 ; Claude Gauthier, « A Propos Du Gouvernement Des Conduites Chez Foucault », Curapp, *La Gouvernabilité*, Paris, Puf, 1996, P. 19-33.

<sup>34</sup> Stephen H. Linder, B. Guy Peters, « The Study Of Policy Instruments : Four Schools Of Thought », Dans B. Guy Peters, Frans K. M. Van Nispen (Eds), *Public Policy Instruments : Evaluating The Tools Of Public Administration*, Cheltenham, Edward Elgar Press, 1998;

<sup>35</sup> Robert A. Dahl, Charles Lindblom, *Politics, Economics And Welfare*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1953, P. 5-6;



économiques» mobilisé lors de la mise en œuvre des politiques publiques<sup>36</sup>.

Les instruments ont toujours été traités comme des dispositifs techniques neutres, Alain Desrosières a réfuté cette idée en montrant que les statistiques produisent une interprétation commune et donc une représentation qui aboutit à la production d'une vision du monde qui naturalise les situations sociales qu'elle saisit<sup>37</sup>. Pour l'auteur, les instruments d'actions publiques ne sont pas inertes et l'utilisation différenciée des instruments pour la mise en œuvre de l'action publique peut servir de révélateur de transformations profondes<sup>38</sup> et des fois invisibles et touchant même aux transformations structurelles de l'Etat.

C'est à travers l'approche néo institutionnaliste cerné par Peter Hall que l'importance des instruments s'est révélé en termes d'étude des changements des politiques publiques dans le cadre d'un processus d'apprentissage<sup>39</sup>. L'auteur a étudié les transformations de l'agencement (*setting*) des différents instruments où l'usage d'un nouvel instrument est un

véritable marqueur de changement de l'action publique. L'instrument est donc une variable explicative du changement des politiques. En tant qu'approche de l'analyse des politiques publiques à part entière, l'intérêt pour le choix des instruments peut s'expliquer selon Ch. Hood par trois phénomènes : l'émergence d'enjeux de politique publique ; le triomphe du néolibéralisme avec ses techniques managériales ; et les approches critiques mettant l'accent sur les nouvelles modalités de domination par les Etats<sup>40</sup>.

Les plus grands défenseurs actuellement de cette approche théorique : Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, définissent les instruments de l'action publique comme « un dispositif technique à vocation générique porteur d'une conception concrète du rapport politique/société et soutenu par une conception de la régulation »<sup>41</sup>. Pour plus de précision conceptuelle, Kaufmann hayoz a fait la différence entre ce qu'on entend par mesure et stratégie par rapport à la notion d'instrument. C'est une distinction indispensable du moment que, pour l'auteur, la mesure représente la réalisation concrète de l'instrument et d'un autre côté la stratégie est la mobilisation d'un ensemble de mesures et donc

<sup>36</sup> Pear Eliadis, Margaret Hill, Michael Howlett, « Introduction », Dans Pear Eliadis, Margaret Hill, Michael Howlett (Eds), *Designing Government : From Instruments To Governance*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005, P. 4;

<sup>37</sup> Alain Desrosières, *La Politique Des Grands Nombres. Histoire De La Raison Statistique*, Paris, La Découverte, Coll. « Poche », 2000.

<sup>38</sup> Lascoumes, Pierre, Et Patrick Le Galès. « Instrument », Laurie Boussaguet Ed., *Dictionnaire Des Politiques Publiques. 3e Edition Actualisée Et Augmentée*. Presses De Sciences Po, 2010, Pp. 325-335 ;

<sup>39</sup> Peter A. Hall, « Policy Paradigms, Social Learning, And The State : The Case Of Economic Policymaking In Britain », *Comparative Politics*, 25 (3), 1993, P. 275-296 ;

<sup>40</sup> Christopher Hood, « Intellectual Obsolescence And Intellectual Makeovers : Reflections On The Tools Of Government After Two Decades », *Governance : An International Journal Of Policy, Administration, And Institutions*, 20 (1), 2007, P. 127-144;

<sup>41</sup> Lascoumes P, Le Gales P. (Dir.) *Gouverner Par Les Instruments*, Presses De Science Po, 2004, P 14 ; Halpern, Charlotte, Pierre Lascoumes, Et Patrick Le Galès. « Instrument », Laurie Boussaguet Ed., *Dictionnaire Des Politiques Publiques. 5e Edition Entièrement Revue Et Corrigée*. Presses De Sciences Po, 2019, Pp. 321-330;



d'instruments dans un temps et contexte bien déterminé<sup>42</sup>.

Suivant la logique du *public choice* imprégnée par la dimension normative, les styles des politiques publiques (*Policy design*) sont déterminés à travers le choix des instruments qu'elles mobilisent. Ainsi, selon H. Th. A. Bressers et L. J. O'Toole Jr: « Les instruments d'action publique sont rarement choisis en fonction de leur adaptabilité et de leur efficacité. Les différents secteurs d'action publique ont tendance à montrer des préférences pour leurs propres types d'instruments "favoris" et à utiliser ceux-ci de manière répétée indépendamment de leur contribution réelle à la résolution de problème<sup>43</sup>».

Pour résumer la réflexion autour des instruments comme en entrée analytique pour l'APP, trois principales caractéristiques peuvent être relevés<sup>44</sup> :

- L'instrument comme acteur réseau<sup>45</sup> : l'instrument canalise des actions de provenance hétérogènes dans ce qui ressemble à un réseau<sup>46</sup>,

- Une dimension cognitive de l'instrument<sup>47</sup> : il a comme conséquence directe la production d'une représentation orientée suivant l'instrument utilisé pour faire face à un problème public.
- L'instrument est fonction des modes d'appropriation des acteurs<sup>48</sup> : le choix des instruments peut orienter sur la mobilisation en amont de l'émergence du problème public ainsi que les résistances face à l'usage de certains.

C'est ainsi que cette approche en APP peut se révéler pertinente dans le cas où l'action publique est l'œuvre d'un ensemble indéterminé d'acteurs en interaction en matière de la décision, et ce en se focalisant sur les instruments qu'ils mobilisent et qui les réunis en catégories déterminées d'où l'importance de la typologie des instruments qui conduira le chercheur avec la démarche comparatiste à dévoiler les changements des styles des politiques publiques.

## 2. La typologie des instruments par la mobilisation des ressources

L'émergence de l'approche par les instruments, en tant qu'approche autonome en APP, revient à Christopher Hood qui a fortement imprégné les travaux de P. Lascombes et P. Le Galès dans la matière. Selon les deux auteurs, c'est sans doute l'auteur qui a émergé le concept comme

<sup>42</sup> Ruth Kaufmann-Hayoz Et Al, A Typology Of Tools For Building Sustainability Strategies. In Changing Things Moving People : Strategies For Promoting Sustainable Development At The Local Level. Ed Ruth Kaufmann-Hayozheinz Gutscher, Pp 33-107.

<sup>43</sup> Hans Th. A. Bressers, And Laurence J. O'toole, Jr. "The Selection Of Policy Instruments: A Network-Based Perspective." *Journal Of Public Policy*, Vol. 18, No. 3, 1998, Pp. 213-239 ;

<sup>44</sup> Op Cit, Lascombes, Pierre, Et Louis Simard. « L'action Publique Au Prisme De Ses Instruments. Introduction »

<sup>45</sup> Michel Callon, « Eléments Pour Une Sociologie De La Traduction », *L'année Sociologique*, 11, 1984, P. 183-184 ;

<sup>46</sup> Ibid, M. Callon ;

<sup>47</sup> Franck Boutaric, « Les Réseaux De Surveillance De La Pollution Atmosphérique », Dans Kenneth Hanf (Ed.), *Governance And Environment In Western Europe*, Londres, Harlow Longman, 1998, P. 65-67 ;

<sup>48</sup> Jean-Pierre Le Bourhis, « Du Savoir Cartographique Au Pouvoir Bureaucratique, Les Cartes Des Zones Inondables Dans La Politique Des Risques (1970-2000) », *Genèses*, 68, 2007, P. 75-96.





une variable explicative à travers son ouvrage *Tools of government* publié en 1983, et considéré depuis comme étant la principale référence<sup>49</sup>. C. Hood a considéré l'État comme une boîte à instruments en traçant une typologie qui s'articule sur les moyens que les autorités mobilisent pour mener des politiques publiques.

Ch. Hood a construit son approche à partir d'une analyse fonctionnelle de l'État considéré comme un « *tool-kit* »<sup>50</sup>, c'est-à-dire un assemblage d'instruments où il propose une typologie digne d'intérêt. Cette typologie repose sur le classement et la différenciation des différents moyens mobilisables de mise en œuvre à la disposition de l'État<sup>51</sup> au nombre de quatre :

1. *Nodality* : ce sont les instruments de communication qui canalisent les flux d'informations entrantes et sortantes ;
2. *Authority* : ce sont les instruments juridiques contraignants ou de pouvoir légal de contraindre (d'interdire, d'obliger, de garantir, etc.) ;
3. *Treasure* : ce sont les instruments financiers, c'est à dire l'ensemble des ressources budgétaires mobilisables pour financer les différentes actions ;
4. *Organization* : ce sont l'ensemble des ressources organisationnelles vouées à l'action directe et interventionniste.

<sup>49</sup> Op Cit, Lascoumes P, Le Gales P, *Gouverner Par Les Instruments* ;

<sup>50</sup> C. Hood, *The Tools Of Government*, Part Of The Public Policy And Politics Book Series, Ed 1983, Pp 1-15;

<sup>51</sup> Varone, F. (1998). *Le Choix Des Instruments Des Politiques Publiques. Une Analyse Comparée Des Politiques D'efficacité Énergétique Du Canada, Du Danemark, Des États-Unis, De La Suède Et De La Suisse*. Bern, Stuttgart, Wien : Haupt.

L'examen de la typologie de Ch. Hood nous montre que les types d'instruments qu'il a dégagés sont classés suivant le degré d'interventionnisme, en partant des instruments moins coercitifs jusqu'aux actions directes. Ainsi, la communication et l'information officielles constituent le premier instrument qui ne comporte aucune contrainte, le deuxième concerne la réglementation à travers les textes juridiques qui sont contraignants mais aussi qui peuvent être ôtés de sanctions, nous notons aussi que les deux instruments précités sont de nature normative. Le troisième, quant à lui, est plus interventionniste du moment que des fonds sont engagés en vue de mettre en œuvre des actions concrètes, et quatrième l'organisation qui, pour l'initiateur de la typologie, consiste à mobiliser les moyens organisationnels d'actions qui relève de l'interventionnisme direct. Les deux derniers instruments sont donc de natures opérationnelles.

Cette classification en ordre selon l'importance de la contrainte peut épouser parfaitement le critère retenue dans les études des organisations internationales où les actions sont soit normatives ou opérationnelle. Suivant cette logique nous pouvons introduire un nouvel ordonnancement de l'usage des instruments selon la matérialité de la ressource mobilisé par les acteurs toujours selon la typologie dégagée par Christopher Hood. Ainsi, nous pouvons mettre les deux instruments : réseaux de communication et norme juridique dans la même rubrique normative du moment qu'ils ont la même nature prescriptive à l'égard des États. Dans une deuxième rubrique les instruments financiers et l'interventionnisme direct semblent



cohabiter parfaitement comme instruments opérationnelle voués vers l'action directe plutôt que la simple prescription normative.

## II. typologie des instruments de l'action publique : une typologie transposable à l'action publique multilatérale au sein du système des nations unies

Le système Onusien comme est un système complexe composé d'unités hétérogènes avec une forte interpénétration de leurs attributions d'où la difficulté de le cerner comme un ensemble unifié d'un point de vue théorique surtout qu'il est fortement critiqué avec un processus de réforme presque impossible (1). Cette difficulté d'analyser ce système qui fait partie de l'objet des théories des relations internationales censé décrire, expliquer et même prédire les relations internationales dans leurs diversités. C'est ainsi que l'entrée analytique par les instruments importée de l'analyse des politiques publiques peut simplifier et réduire ce système complexe à un système d'instruments plus significatif (2).

### 1. Le système des nations unies : entre la crise de la légitimité fonctionnelle et les acteurs hétérogènes

Réputée comme héritière de la SDN, le caractère universel de l'ONU ne s'est concrétisée que progressivement avec le mouvement de la décolonisation. L'ONU est ainsi passée de 51 États membres fondateurs à 76 membres en 1955, puis à 99 en 1960, 126 en 1968 et 159 en 1984 comme conséquence de la prolifération des Etats avec le mouvement de la décolonisation. Le chiffre a augmenté à 184 membres en 1993 avec l'effondrement de l'URSS, de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie pour atteindre 191

membres avec l'adhésion de la suisse, et le Timor oriental en septembre 2002<sup>52</sup>.

L'universalité des institutions spécialisées qui gravitent autour de l'ONU et créée pour réguler les interdépendances sectorielles, n'a pas toujours couvert tous les États membres de l'ONU surtout pour les pays socialistes pour des raisons principalement idéologiques pendant la guerre froide<sup>53</sup>. Aujourd'hui encore, à titre d'exemple, le Fonds international de développement agricole ne compte que 163 membres et l'Organisation mondiale du tourisme 146 Etats, alors que l'Organisation mondiale de la santé compte 192 États membres et dépasse l'ONU. La charte des Nations Unies a donné naissance à six organes qui doivent cadrer ses actions et réaliser les objectifs qui lui ont été attribués. Cependant le Conseil de tutelle a été suspendu en 1994 après l'accession à l'indépendance des îles Palaos, dernier territoire soumis à ce régime<sup>54</sup>. Donc pratiquement cette organisation internationale est composée de cinq organes opérationnels :

- L'Assemblée générale a une compétence générale et se compose de tous les États membres et les voix sont réparties équitablement entre les membres, c'est un véritable espace de délibération ouvert<sup>55</sup>. Les organes subsidiaires de l'Assemblée générale ont

<sup>52</sup> Maury, Jean-Pierre. « Le Système Onusien », In *Pouvoirs*, Vol. 109, No. 2, 2004, Pp. 27-39 ;

<sup>53</sup> Ibid, P30

<sup>54</sup> <https://www.un.org/fr/about-us/trusteeship-council> (Consulté Le 10/10/2020)

<sup>55</sup> Albaret, Mélanie, Et Simon Tordjman. « Chapitre 1. Usages Et Effets Politiques », Guillaume Devin Ed., *L'assemblée Générale Des Nations Unies. Là Où Le Monde Se Parle Depuis 75 Ans*. Presses De Sciences Po, 2020, Pp. 17-33 ;



pour objectif de préparer les recommandations ou les résolutions à l'assemblée avec un grand pouvoir normatif<sup>56</sup>.

- Le Conseil de sécurité est certes l'organe le plus important au sein de l'ONU. Composé par cinq États membres permanents et dix autres non permanents, Le Conseil de sécurité est doté d'un pouvoir de coercition à travers ses décisions obligatoires en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix ou d'acte d'agression. Le conseil de sécurité peut prendre des sanctions économiques selon l'article 41 ou militaires selon l'article 42 du chapitre VII.
- Le Conseil économique et social dont la fonction est corollaire au nom qu'il porte, se compose de 54 membres. C'est un organe avec une large plage de compétence, il coordonne les actions et les compétences des institutions spécialisées ainsi que de ses organes subsidiaires dont les attributions se recoupent souvent<sup>57</sup>.
- Le Secrétariat générale des Nations Unies s'occupe de toutes les affaires administratives de l'organisation, il dépend d'un Secrétaire général qui assume la représentation de l'ONU. La personnalité du secrétaire général est souvent mise à la ligne de mire des médias du moment qu'il use de ses relations personnelles avec les chefs d'Etats pour résoudre et régler d'une

manière pacifique les conflits<sup>58</sup> surtout avec ses envoyés personnels dont le rôle est souvent lié à leurs expériences diplomatiques.

- La Cour internationale de justice siège à La Haye avec comme fonction le règlement juridictionnel des différends entre États conformément au droit international.

Pour compléter la galaxie que forme le système Onusien, les institutions spécialisées et/ou apparentées, sont des organisations interétatiques dotées de la personnalité juridique internationale et une autonomie financière et créé par un acte constitutif conventionnel. Cependant, elles sont reliées à l'ONU afin d'assurer une coordination de leurs travaux. Dans la pratique, ces institutions spécialisées sont d'une grande portée normative et un faible interventionnisme opérationnel frappé par les carences budgétaires<sup>59</sup>. Elles sont en nombre de 15<sup>60</sup> organisations internationales qui œuvrent ensembles dans la régulation des aspects socio-économiques des relations internationales.

En effet, ces OI sont la forme institutionnelle des régimes internationaux dont revient la régulation des interdépendances qui touchent à plusieurs domaines sectoriels comme le domaine économique et social, de la culture

<sup>58</sup> Fleischhauer, Carl-August. « Le Secrétaire Général Des Nations Unies : Sa Position Et Son Rôle », *Pouvoirs*, Vol. 109, No. 2, 2004, Pp. 75-87.

<sup>59</sup> Senarclens, Pierre. « Les Organisations Internationales Face Aux Défis De La Mondialisation », *Revue Internationale Des Sciences Sociales*, Vol. 170, No. 4, 2001, Pp. 559-572 ;

<sup>60</sup> <https://www.un.org/fr/about-us/un-system#:~:text=L'ONUSIDA%20conjugue%20les%20efforts,OMS%20et%20la%20Banque%20mondiale>

<sup>56</sup> <https://www.un.org/fr/Ga/About/Subsidiary/Index.Shtml#:~:Text=Les%20organes%20subsidiaries%20de%201,Groupes%20d'experts%20et%20autres>

. (Consulté Le 10/10/2020) ;

<sup>57</sup> Maury, Jean-Pierre. « Le Système Onusien », *Pouvoirs*, Vol. 109, No. 2, 2004, Pp. 27-39 ;





intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines. Ces institutions spécialisées sont reliées à l'ONU avec des accords conclus avec le Conseil économique et social et approuvés par l'Assemblée générale de l'ONU selon les dispositions des articles 57 et 63 de la Charte, ils doivent avoir des fonctions complémentaires avec les organes subsidiaires de l'ONU, cependant ils entrent souvent en concurrence avec celles-ci.

Pour les institutions internationales apparentées à l'ONU, ce sont des organisations intergouvernementales reliées à l'ONU dans des conditions voisines de celles des institutions spécialisées, mais à la différence qu'elles jouissent d'une large autonomie par rapport à l'ONU. L'Organisation mondiale du commerce a succédé au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) en 1995 et qui est souvent prise comme archétype des institutions apparentées.

À l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU, la réforme de l'ONU a pris le devant non seulement des débats entre les Etats mais aussi des productions savantes des internationalistes<sup>61</sup>. La réforme la plus controversée est celle du Conseil de sécurité. Le Japon et l'Allemagne avec leur poids économique devaient obtenir un siège permanent, mais les pays du Sud souhaitent aussi obtenir un siège permanent. C'est un conseil dont la légitimité est souvent contestée à défaut d'une représentativité équitable de ces membres permanents d'où le besoin d'un

élargissement toujours en gestation dystocique<sup>62</sup>.

<sup>61</sup> D. Steele, *The Reform Of The United Nations*, Londres, N. H. Wolfeboro - Croom Helm, 1987 ;

<sup>62</sup> Novosseloff, Alexandra. « L'élargissement Du Conseil De Sécurité : Enjeux Et Perspectives », *Relations Internationales*, Vol. 128, No. 4, 2006, Pp. 3-14.





### Le système des Nations Unies



© Nations Unies, 2019. Tous droits réservés.

Publié par les Nations Unies, Département de la communication globale. 19-00073 - juillet 2019.

Par définition, un « Système » est inéluctablement composé d'unités en interaction avec des réseaux dont l'ensemble n'est jamais réductible à l'addition de ses composantes<sup>63</sup>. En effet, la réforme de l'ONU n'est pas suffisante pour résoudre une crise qui concerne la totalité du système des Nations Unies malgré qu'elle constitue son centre de gravité. A la lignée de nombreux internationalistes, Maurice Bertrand reconnaît que cette crise de l'ONU est celle de tout le système Onusien avec ces différents organes, fonds, programmes, et institutions spécialisées, pour l'auteur c'est un système défaillant<sup>64</sup>. La problématique la plus flagrante est celle du croisement des attributions et compétences des acteurs qui forment ce système complexe, ce qui peut aboutir à des actions contradictoires en vue de résoudre les mêmes problèmes<sup>65</sup>. Les théories des relations internationales qui oscillent entre libéralisme et réalisme se sont avérées précocement incapable pour analyser les actions multilatérales de l'ensemble d'un système fortement décentralisé comme celui des Nations Unies<sup>66</sup>. En examinant la littérature savante autour du système Onusien en tant qu'un ensemble d'unités hétérogènes nous trouvons la perspicacité précoce du grand

futuriste Mahdi Elmandjra qui a examiné cette problématique de la coordination des composantes du système et surtout l'incapacité du conseil économique et sociale à coordonner les actions des différentes institutions spécialisées<sup>67</sup>.

Dans son célèbre article : qu'est-ce qu'une théorie des relations internationale ? Raymond Aron définit le système international comme étant un ensemble constitué par des unités politiques qui entretiennent les unes avec les autres des relations régulières et qui sont toutes susceptibles d'être impliquées dans une guerre générale<sup>68</sup>. Cette définition réaliste du système international est plutôt globale et surtout statocentriste qui néglige l'institutionnalisation des relations internationale avec la création des organisations intergouvernementales. Actuellement le système Onusien dont l'ONU est le centre de gravité est universel, avec des régimes internationaux de régulation des rapports interétatique qui couvrent presque toutes les dimensions des rapports interétatiques. L'écart donc existant entre la théorie et la pratique doit être réduit dans une logique praxis de Gramsci<sup>69</sup> où la théorie et la pratique s'harmonise au point de s'unifier. C'est dans cette logique praxis que nous considérons le système Onusien comme un système international universel du moment qu'il englobe tous les Etats et les

<sup>63</sup> Ortsman, Oscar. « Système », Jacqueline Barus-Michel Ed., Vocabulaire De Psychosociologie. Références Et Positions. Erès, 2016, Pp. 275-283 ;

<sup>64</sup> Bertrand, Maurice. « V. L'avenir De L'ONU Et L'établissement D'un Consensus Mondial », Maurice Bertrand Ed., L'ONU. La Découverte, 2009, Pp. 100-116 ;

<sup>65</sup> Ghebali, Victor-Yves. La Crise Du Système Des Nations Unies. Paris, Notes Et Etudes Documentaires (La Documentation Française), N° 4854, 1988, P 8.

<sup>66</sup> Holly, D. A. (1974). L'ONU et le système international dans la littérature spécialisée : pertinence ou non-pertinence d'une relation. *Études internationales*, 5(3), 502-518.

<sup>67</sup> Hill, M. (1974). [Review of *The United Nations System: An Analysis*, by M. Elmandjra & G. Myrdal]. *Political Science Quarterly*, 89(1), 230-232.

<sup>68</sup> Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations* [1962], Paris, Calmann-Lévy, 8<sup>e</sup> éd., 1984, p.103

<sup>69</sup> Hoare, George, et Nathan Sperber. « IV. Idéologie et praxis (philosophie de Gramsci) », George Hoare éd., *Introduction à Antonio Gramsci*. La Découverte, 2013, pp. 69-92.





Organisations intergouvernementales d'une part et qui couvre aussi fonctionnellement tous les secteurs de régulation dans les relations interétatiques en d'autres part.

Compte tenu du nombre important des acteurs et des régimes internationaux qui composent le système Onusien en tant que système complexe, il est presque impossible d'ouvrir sa boîte noire selon l'approche classique de l'énumération des acteurs et les réseaux qui les relie<sup>70</sup>. Cependant, approcher ce système à travers les instruments qu'il mobilise n'est pas seulement possible mais il constitue, au contraire, une lecture simpliste de ce qui est complexe. En effet, l'approche par les instruments nous permet de considérer ce système comme une boîte à instruments que les acteurs mobilisent, dans la mesure où chaque instrument est considéré comme un acteur réseau qui draine la coopération et rassemble les actions des différents acteurs.

L'approche par les instruments appartenant à la sociologie de l'action publique, s'avère parfaitement transposable sur les politiques multilatérales produites dans le cadre du système Onusien. La complexité de ce système rend difficile l'analyse de ses outputs à cause de la prolifération des institutions qui forment ce qui est assimilé à une galaxie, surtout avec l'entrée en force de nouveaux acteurs non gouvernementaux qui agissent des fois seuls ou en complicité avec les composantes de ce système. Les instruments de l'action multilatérale

<sup>70</sup> Braillard, Philippe, Et Mohammad-Reza Djalili. « Chapitre II. Les Acteurs », Philippe Braillard Ed., *Les Relations Internationales*. Presses Universitaires De France, 2020, Pp. 30-55.

deviennent alors une parfaite variable explicative, surtout dans l'étude des ripostes multilatérales faces aux risques microbiologiques de natures systémiques.

Actuellement que la légitimité du système des Nations Unies est fortement mise en cause<sup>71</sup>, nous pouvons poser la question sur la nature et les causes de cette perte de légitimité progressive qui touche à l'ensemble du système. Sur ce point, Fritz Scharpf peut nous servir comme guide à travers un ouvrage intitulé « gouverner l'Europe<sup>72</sup> », où il a démontré qu'actuellement la question de la légitimité d'un système n'est plus considérée à travers ses inputs mais plutôt à travers ses outputs. On peut alors, par analogie à cette thèse, remarquer qu'il y a des points de rencontres avec la crise de légitimité actuelle du système des Nations Unies dans sa totalité du moment que toutes les critiques du système portent ses outputs sans pour autant arriver à réformer son architecture.

## 2. le système Onusien : une boîte à instrument

A la lumière de la typologie dégagée par CH. Hood à travers l'énumération des ressources mobilisables par un système organisationnel, les actions multilatérales entreprises par les OI qui composent le SNU, utilisent des ressources attribuées par leurs statuts constitutifs selon les objectifs de chaque OI qui compose le système. En tant que système complexe, on peut affecter les instruments que mobilisent les OI dans chaque type d'instrument énuméré par Hood. Cette affectation transversale

<sup>71</sup> Lamy, Pascal. « L'ONU Et La Gouvernance Globale Entre Rêve Et Réalité », *Après-Demain*, Vol. N° 35, Nf, No. 3, 2015, Pp. 3-5 ;

<sup>72</sup> Fritz Scharpf, *Gouverner L'Europe*, Presses De Sciences Po, Février 2000, Pp 238 ;



s'avère pertinente à l'analyse et plus simpliste que l'approche classique par les acteurs et les réseaux qui les relient dans une optique organique et surtout classique. Nous considérons alors le SNU comme une boîte à instruments que les OI utilisent pour agir sur la scène internationale.

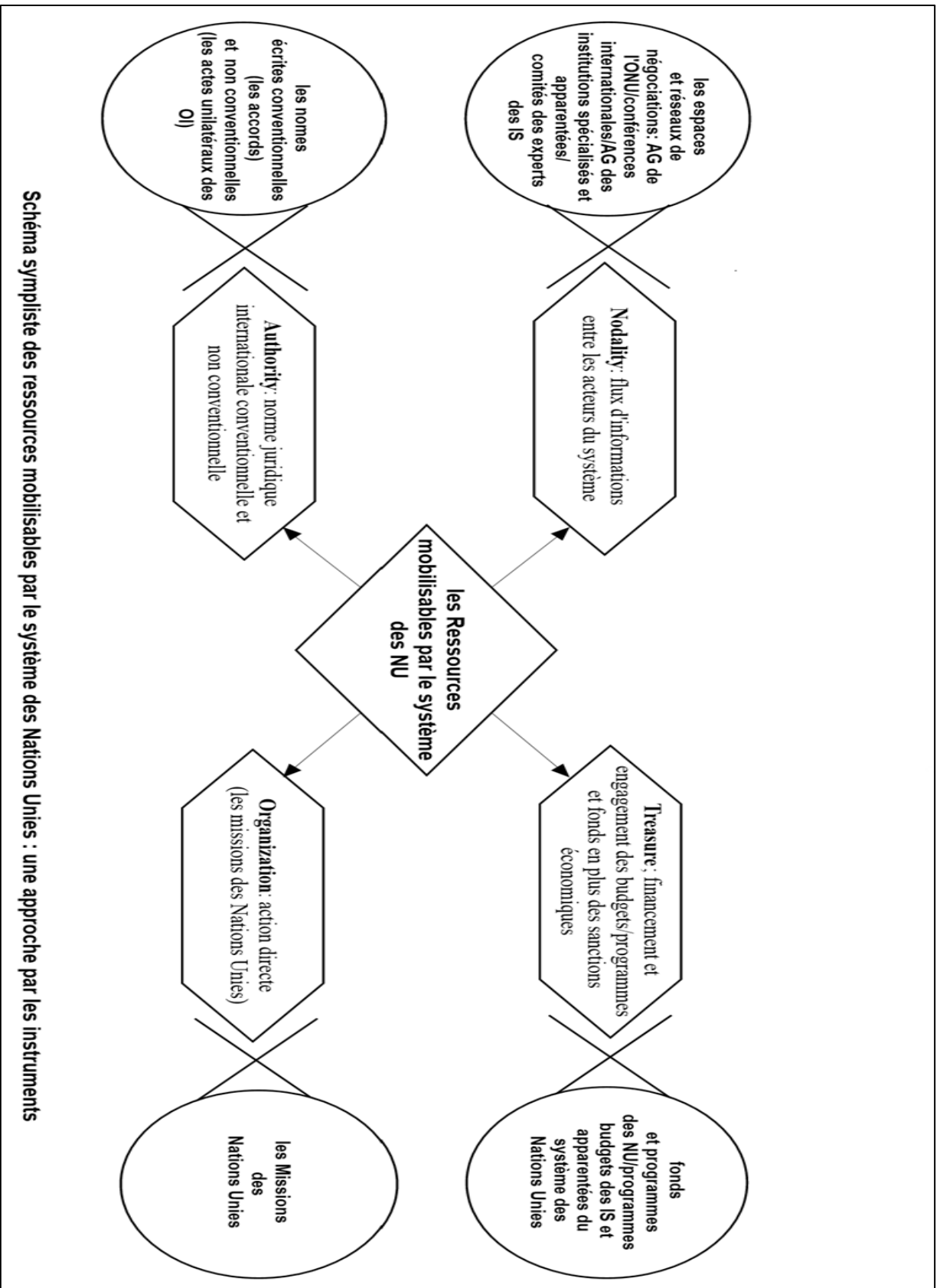
C'est alors en considérant les instruments comme des acteurs réseaux qui canalisent la coopération et la traduit en action concrète, avec l'usage d'un ou de l'ensemble des instruments suivant le cas d'espèce dont doit faire face le système, que le système Onusien intervient dans la scène internationale pour la régulation sectorielle et faire face à des problèmes mondiaux. L'analyse du comportement de tout le système s'avère donc inaccessible à l'analyse holiste de l'ensemble des actions qu'il produit. C'est donc à travers la typologie des instruments des politiques publiques que le système Onusien peut être réduit et ainsi donner sens à la panoplie d'actions de l'ensemble des régimes internationaux qu'il institue d'une façon transversale, où les instruments sont donc considérés comme des variables explicatives de l'action multilatérale dans sa totalité.

L'élargissement de notre champ d'observation des actions multilatérales avec une telle ampleur est plus que nécessaire pour avoir une vue holiste sur des ripostes face à des risques systémiques qui dépassent le seul cadre de l'OMS. L'ensemble des outputs du système que nous définissons comme des politiques multilatérales relatives à la gestion des risques microbiologiques en ouvrant la boîte noire du système des Nations Unies avec les instruments comme une entrée

analytique pertinente pour simplifier la complexité de ce système.

En APP, les instruments sont des acteurs réseaux qui font intervenir des acteurs parfois hétérogènes pour la mise en place du même instrument, ce qui peut changer notre regard à l'égard du système Onusien et ne pas perdre la boussole à cause de la multitude des acteurs et leurs champs d'interventions car ils peuvent interférer dans plusieurs instruments à la fois. Suivant la conception de Ch. Hood qui limite les outputs d'un système à la capacité de mobiliser des moyens d'actions compartimentés en quatre ressources mobilisables et qui sont respectivement : la communication, la norme juridique internationale, le financement et l'action directe opérationnelle. Nous pouvons donc concevoir une autre architecture de ce système non pas à travers ses organes, institutions, fonds et programmes, mais plutôt par ses moyens techniques d'action que nous nommons des instruments de l'action publique multilatérale que nous pouvons résumer dans le schéma suivant :





Schema sympliste des ressources mobilisables par le système des Nations Unies : une approche par les instruments



Les organisations intergouvernementales appartenant au système Onusien constituent non seulement un ensemble organique de régulation mais aussi et surtout des espaces de négociations qui aboutissent à des conceptions et référentiels communs pour les grands défis auxquels la communauté internationale est confrontée. La diffusion des informations des informations partout dans le monde se fait dans un cadre unifié pour l'ensemble des unités du système Onusien à travers des centres d'informations qui visent non seulement les gouvernements et les établissements d'enseignements mais aussi l'individu et la société civile partout dans le monde. La section des réseaux sociaux au niveau de l'ONU accompagne toutes les actions du système Onusien et se charge de collaborer avec toutes les plateformes numériques pour une diffusion crédible et surtout aussi large que possible pour couvrir l'espace numérique mondial dans son ensemble. Ces deux outils contribuent ensemble à la diffusion des informations à côté des déclarations et publications officielles sur les résultats des travaux et des négociations qui se font dans le cadre des organisations intergouvernementales qui composent le système Onusien. Le réseau d'information est donc non seulement un instrument de diffusion d'information mais aussi un concepteur d'une vision du monde qui affecte l'opinion publique mondiale et les comportements des individus. A titre d'exemple les recommandations diffusées par l'OMS concernant la riposte face à la covid 19 a impacté à la fois les politiques des gouvernements et les individus directement.

Le deuxième instrument et certes le plus important concerne la production des

normes juridiques au sein du système Onusien. Dans ce cadre nous pouvons distinguer les instruments juridiques conventionnels, qui prennent la forme de traités multilatéraux négociés dans le cadre des organisations intergouvernementales du système Onusien, et les actes unilatéraux des organisations intergouvernementales qui sont des instruments normatifs dérivés sous forme de résolutions ou de règlements. L'instrument normatif contenant des obligations pour les Etats est le résultat des négociations entre les Etats et qui se font généralement sous l'initiative des organisations intergouvernementales pour constituer par la suite des régimes internationaux sectoriels. Toujours avec l'exemple de la covid 19, le règlement sanitaire international qui prends la forme juridique d'une résolution a la charge de réglementer la riposte contre les différends risques sanitaires déclaré comme une urgence de santé publique de portée internationale. Les carences de ce règlement et sa faible portée obligatoire ont abouti à entamer des cycles de négociations en vue d'élaborer un pacte international relatif aux ripostes contre les risques microbiologiques.

Alors que les deux instruments précédents constituent les actions normatives de régulation par le système Onusien, l'instrument financier se présente comme une action opérationnelle du moment qu'il vise à financer des actions directes au sein des Etats surtout pour les pays en développement. En effet, les différends programmes et fonds mobilisés par le système Onusiens se font par objectifs et selon les attributions de chaque organisations, à titre d'exemple dans le cadre des ODD on trouve des programmes



décentralisés mise en œuvres par plusieurs organisations internationales pour la réalisation du même objectif. Ainsi, la banque mondiale réalise des projets dans plusieurs pays touchant à des secteurs diversifiés comme la santé et l'éducation dont le leadership et l'attribution revient consécutivement à l'OMS et l'Unesco. Cette interpénétration des actions financières opérationnelles est impossible à analyser selon l'approche verticale axée sur les actions sporadique des acteurs. Cependant, l'instrument financier en tant qu'acteur réseau qui draine tous les efforts sectoriels pour la régulation d'un secteur spécifique ou faire face à un problème mondial émergent. Le Financement reste le maillon le plus problématique de toutes les organisations intergouvernementales dans la réalisation de leurs projets et programmes et constitue aussi l'essentiel des actions opérationnelles de ces organisations.

Les actions humanitaires à côté des opérations militaires pour le maintien de la paix ne sont que la face apparente de l'iceberg que constitue l'instrument de l'interventionnisme direct dans le cadre du système Onusien. Certainement les missions des Nations Unies sont les plus importantes dans la pacification des relations internationales mais leur nature ne cesse de changer. A titre d'exemple la mission des Nation Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola suite à l'adoption de la résolution 2177 du conseil de sécurité, et dont la responsabilité a été confiée à l'OMS, a été mobilisé principalement pour coordonner toutes les actions opérationnelles des organisations intergouvernementales dans le cadre du système Onusien pour unifier les efforts dispersée.

L'analyse des instruments mobilisés par le multilatéralisme en action dans le cadre du système Onusien nous permet donc de déceler les styles de différentes politiques multilatérales et leurs degrés d'interventionnisme. C'est ainsi que nous pouvons considérer le système des Nations Unies comme un système composés d'unités non pas d'acteurs organiques ou des sous-systèmes fonctionnels mais plutôt par des instruments considéré comme des acteurs réseaux. L'usage des instruments de communication et de la norme juridique internationale peut donc orienter vers un style normatif de la politique multilatérale alors que l'usage des instruments de financement et ceux de l'interventionnisme direct au sein des Etats sont de style opérationnel. Cette typologie des styles peut permettre de déceler les changements dans les politiques multilatérales en utilisant la méthode comparatiste ce qui peut épouser parfaitement la conception incrémentale des politiques.

## CONCLUSION

L'analyse de la gouvernance globale dans le cadre du système Onusien manifeste un besoin fort pour un changement paradigmatique de l'analyse des régimes internationaux imprégné par l'approche juridique de Droit international, vers une analyse du multilatéralisme en action avec la diversification des dispositifs techniques mobilisés par les entités qui compose ce système complexe. C'est un défi analytique qui s'inscrit dans une tentative d'un croisement entre deux sous discipline de la science politique à savoir : l'analyse des politiques publiques et les théories des relations internationales, dans le schéma d'ouvrir la boîte noir du système Onusien.



L'analyse des politiques multilatérales mises en œuvre dans le cadre du système Onusien, malgré l'interpénétration des actions des unités qui compose ce système complexe, oblige tout chercheur intéressé par le système dans son ensemble et non seulement ses sous-systèmes fonctionnels, de créer un pont entre l'analyse des politiques publiques et les études internationales. C'est donc au sein de la panoplie des approches théoriques de l'analyse des politiques publiques que nous trouvons des théories de moyennes portée pouvant analyser empiriquement les politiques multilatérales.

L'approche par les instruments que nous avons transposés sur les politiques multilatérales du système Onusien permet, comme nous avons démontré, à simplifier

la complexité de ce système en le réduisant à quatre unités instrumentales mobilisables par tous ces acteurs organiques. Cette contribution constitue donc un cadre théorique utilisé à l'intermédiaire entre le niveau macro des métathéories des relations internationales et le niveau micro de l'analyse des politiques étrangères des Etats.

La réforme de l'ONU est l'objet actuellement d'un accouchement dystocique, le croisement entre les deux sous disciplines de la science politique peut donc ouvrir de nouvelles pistes de réformes qui peuvent remédier aux vrais problèmes du système Onusien afin d'améliorer le pronostic d'un tel système complexe frappé par la morbidité.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **OUVRAGE**

Alain Desrosières, *La Politique Des Grands Nombres. Histoire De La Raison Statistique*, Paris, La Découverte, Coll. « Poche », 2000.

Bertrand, Maurice. « V. L'avenir De L'onu Et L'établissement D'un Consensus Mondial », Maurice Bertrand Ed., *L'onu*. La Découverte, 2009, Pp. 100-116 ;

C. Hood, *The Tools Of Government, Part Of The Public Policy And Politics Book Series*, Ed 1983, Pp 1-15;

Christopher Hood, « Intellectual Obsolescence And Intellectual Makeovers : Reflections On The Tools Of Government After Two Decades », *Governance : An International Journal Of Policy, Administration, And Institutions*, 20 (1), 2007, P. 127-144;

D. Steele, *The Reform Of The United Nations*, Londres, N. H. Wolfeboro - Croom Helm, 1987 ;

Doern, G. B. Et Wilson, V. S. (1974). *Conclusions And Observations*. In G. B. Doern, Et V. S. Wilson (Dir.), *Issues In Canadian Public Policy*. Toronto : Macmillan (P. 339);





Franck Boutaric, « Les Réseaux De Surveillance De La Pollution Atmosphérique », Dans Kenneth Hanf (Ed.), *Governance And Environment In Western Europe*, Londres, Harlow Longman, 1998, P. 65-67

Fritz Scharpf, *Gouverner L'europe*, Presses De Sciences Po, Février 2000, Pp 238 ;

Graham Allison, Philip Zelikow, *Essence Of Decision, Explaining The Cuban Missile Crisis*, New York, Longman, 2e Éd., 1999;

Hoare, George, et Nathan Sperber. « IV. Idéologie et praxis (philosophie de Gramsci) », George Hoare éd., *Introduction à Antonio Gramsci. La Découverte*, 2013, pp. 69-92.

Guillaume Devin, Claude Gauthier, « Mondialisation Et Droit International Public : Entre Réalismes Juridique Et Politique », Dans Josepha Laroche (Dir.), *Mondialisation Et Gouvernance Mondiale*, Paris, Puf, 2003, P. 251-262.

Jean-Pierre Le Bourhis, « Du Savoir Cartographique Au Pouvoir Bureaucratique, Les Cartes Des Zones Inondables Dans La Politique Des Risques (1970-2000) », *Genèses*, 68, 2007, P. 75-96.

Michel Callon, « Eléments Pour Une Sociologie De La Traduction », *L'année Sociologique*, 11, 1984, P. 183-184 ;

Michel Rainelli, *L'omc*, Paris, La Découverte, 7e Ed., 2004 ; Jean Klein, « Vingt Ans De Négociations Sur Le Désarmement Et La Maîtrise Des Armements », *Politique Etrangère*, 3, 1999, P. 663-678 ;

Ortsman, Oscar. « Système », Jacqueline Barus-Michel Ed., *Vocabulaire De Psychosociologie. Références Et Positions*. Erès, 2016, Pp. 275-283 ;

Claude Gauthier, « A Propos Du Gouvernement Des Conduites Chez Foucault », *Curapp, La Gouvernabilité*, Paris, Puf, 1996, P. 19-33.

Payre, Renaud, Et Pollet Gilles. « I. Des Policy Sciences A La Policy Analysis Comme Science Sociale », Renaud Payre Ed., *Socio-Histoire De L'action Publique*. La Découverte, 2013, Pp. 13-27 ;

Peter A. Hall, « Policy Paradigms, Social Learning, And The State : The Case Of Economic Policymaking In Britain », *Comparative Politics*, 25 (3), 1993, P. 275-296 ;

Pierre Muller, *Les Politiques Publiques, Que Sais-Je ?*, Ed 10, 36e Mille, P 3 ;

Poupeau, François-Mathieu. « Chapitre 7. Les Approches Par Les Instruments : Pilotage, Action A Distance, Gouvernamentalité », *Analyser La Gouvernance Multi-Niveaux*. Sous La



Direction De Poupeau François-Mathieu. Presses Universitaires De Grenoble, 2017, Pp. 173-201 ;

Ruth Kaufmann-Hayoz Et Al, A Typology Of Tools For Building Sustainability Strategies. In Changing Things Moving People : Strategies For Promoting Sustainable Development At The Local Level. Ed Ruth Kaufmann-Hayozheinz Gutscher, Pp 33-107.

Raymond Aron, Paix et guerre entre les nations [1962], Paris, Calmann-Lévy, 8e éd., 1984, p.103

Robert A. Dahl, Charles Lindblom, Politics, Economics And Welfare, New Brunswick, Transaction Publishers, 1953, P. 5-6;

Varone, F. (1998). Le Choix Des Instruments Des Politiques Publiques. Une Analyse Comparée Des Politiques D'efficience Energétique Du Canada, Du Danemark, Des Etats-Unis, De La Suède Et De La Suisse. Bern, Stuttgart, Wien : Haupt.

## **ARTICLE**

Albaret, Mélanie, Et Simon Tordjman. « Chapitre 1. Usages Et Effets Politiques », Guillaume Devin Ed., L'assemblée Générale Des Nations Unies. Là Où Le Monde Se Parle Depuis 75 Ans. Presses De Sciences Po, 2020, Pp. 17-33 ;

Badie, B., 1998, « De La Souveraineté A La Capacité De L'état », Dans M-C. Smouts (Ed.), Les Nouvelles Relations Internationales, Paris, Presses De Sciences Po, P. 47-48 ;

Baudot, Pierre-Yves. « Chapitre 6 / Le Temps Des Instruments. Pour Une Socio-Histoire Des Instruments D'action Publique », Charlotte Halpern Ed., L'instrumentation De L'action Publique. Controverses, Résistance, Effets. Presses De Sciences Po, 2014, Pp. 193-236 ;

Braillard, Philippe, Et Mohammad-Reza Djalili. « Chapitre Ii. Les Acteurs », Philippe Braillard Ed., Les Relations Internationales. Presses Universitaires De France, 2020, Pp. 30-55.

Commaille, Jacques. « Sociologie De L'action Publique », Laurie Boussaguet Ed., Dictionnaire Des Politiques Publiques. 4e Edition Précédée D'un Nouvel Avant-Propos. Presses De Sciences Po, 2014, Pp. 599-607 ;

Duran, Patrice. « Genèse De L'analyse Des Politiques Publiques », Laurie Boussaguet Ed., Dictionnaire Des Politiques Publiques. 4e Edition Précédée D'un Nouvel Avant-Propos. Presses De Sciences Po, 2014, Pp. 289-299 ;

Fleischhauer, Carl-August. « Le Secrétaire Général Des Nations Unies : Sa Position Et Son Rôle », Pouvoirs, Vol. 109, No. 2, 2004, Pp. 75-87.



Gheballi, Victor-Yves. *La Crise Du Système Des Nations Unies*. Paris, Notes Et Etudes Documentaires (La Documentation Française), N° 4854, 1988, P 8.

Halpern Charlotte, « Politiques Publiques Internationales » Dans Dario Battistella (Dir.), *Relations Internationales*, Paris, Ellipses, 2013,P. 367

Hans Th. A. Bressers, And Laurence J. O'toole, Jr. “The Selection Of Policy Instruments: A Network-Based Perspective.” *Journal Of Public Policy*, Vol. 18, No. 3, 1998, Pp. 213–239 ;

Hill, M. (1974). [Review of *The United Nations System: An Analysis.*, by M. Elmandjra & G. Myrdal]. *Political Science Quarterly*, 89(1), 230–232.

Holly, D. A. (1974). L'ONU et le système international dans la littérature spécialisée : pertinence ou non-pertinence d'une relation. *Études internationales*, 5(3), 502–518.

Jean-Claude Thoenig, (Dir) Madeleine Grawitz Et Jean Leca ; Présentation De, *Traité De Science Politique*. Chapitre 4 : Les Politiques Publiques, Paris : Presses Universitaires De France, 1985, 558 P ;

Jönsson, Alexandra. « Incrémentalisme », Laurie Boussaguet Ed., *Dictionnaire Des Politiques Publiques*. 3e Edition Actualisée Et Augmentée. Presses De Sciences Po, 2010, Pp. 317-325 ;

Lamy, Pascal. « L'onu Et La Gouvernance Globale Entre Rêve Et Réalité », *Après-Demain*, Vol. N ° 35, Nf, No. 3, 2015, Pp. 3-5 ;

Lascoumes P, Le Gales P. (Dir.) *Gouverner Par Les Instruments*, Presses De Science Po, 2004, P 14 ; Halpern, Charlotte, Pierre Lascoumes, Et Patrick Le Galès. « Instrument », Laurie Boussaguet Ed., *Dictionnaire Des Politiques Publiques*. 5e Edition Entièrement Revue Et Corrigée. Presses De Sciences Po, 2019, Pp. 321-330;

Lascoumes, Pierre, Et Louis Simard. « L'action Publique Au Prisme De Ses Instruments. Introduction », In *Revue Française De Science Politique*, Vol. 61, No. 1, 2011, Pp. 5-22 ;

Lascoumes, Pierre, Et Patrick Le Galès. « Instrument », Laurie Boussaguet Ed., *Dictionnaire Des Politiques Publiques*. 3e Edition Actualisée Et Augmentée. Presses De Sciences Po, 2010, Pp. 325-335 ;

Lasswell, Harold D., Et Al. “On The Policy Sciences In 1943.” *Policy Sciences*, Vol. 36, No. 1, 2003, Pp. 71–98. .

Lindblom, Charles E. “Policy Analysis.” *The American Economic Review*, Vol. 48, No. 3, 1958, Pp. 298–312.

Maury, Jean-Pierre. « Le Système Onusien », *Pouvoirs*, Vol. 109, No. 2, 2004, Pp. 27-39 ;





- Maury, Jean-Pierre. « Le Système Onusien », In Pouvoirs, Vol. 109, No. 2, 2004, Pp. 27-39 ;
- Michael Howlett, M. Ramesh, « Patterns Of Policy Instrument Choice : Policy Styles, Policy Learning And The Privatization Experience », Review Of Policy Research, 12 (1-2), 1993, P. 3-24.
- Michael M. Atkinson, Robert A. Nigol, « Selecting Policy Instruments : Neo-Institutional And Rational Choice Interpretations Of Automobile Insurance In Ontario », Revue Canadienne De Science Politique, 22 (1), 1989, P. 115-116 ;
- Michel Foucault, « La Technologie Politique Des Individus », Dits Et Ecrits, Paris, Gallimard, Vol. 4, 1994, P. 814-815 ;
- Muller, Pierre. « L'état En Action Revisité », Pôle Sud, Vol. 21, No. 2, 2004, Pp. 31-42;
- Novosseloff, Alexandra. « L'élargissement Du Conseil De Sécurité : Enjeux Et Perspectives », Relations Internationales, Vol. 128, No. 4, 2006, Pp. 3-14.
- Patrick Hassenteufel, « De La Comparaison Internationale A La Comparaison Transnationale. Les Déplacements De La Construction D'objets Comparatifs En Matière De Politiques Publiques », Revue Française De Science Politique, 55 (1), Février 2005, P. 113-132 ;
- Pear Eliadis, Margaret Hill, Michael Howlett, « Introduction », Dans Pear Eliadis, Margaret Hill, Michael Howlett (Eds), Designing Government : From Instruments To Governance, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005, P. 4;
- Petiteville, Franck, Et Andy Smith. « Analyser Les Politiques Publiques Internationales », Revue Française De Science Politique, Vol. Vol. 56, No. 3, 2006, Pp. 357-366.
- Petiteville, Franck, Et Andy Smith. « Analyser Les Politiques Publiques Internationales », Revue Française De Science Politique, Vol. Vol. 56, No. 3, 2006, Pp. 357-366 ;
- Petiteville, Franck. « Politiques Internationales », Laurie Bousaguet Ed., Dictionnaire Des Politiques Publiques. 5e Edition Entièrement Revue Et Corrigée. Presses De Sciences Po, 2019, Pp. 477-484.
- Pierre Muller, « L'analyse Cognitive Des Politiques Publiques. Vers Une Sociologie Politique De L'action Publique », Revue Française De Science Politique, 50 (2), Avril 2000, P. 189-207, Notamment P. 203-205 ;
- Senarclens, Pierre. « Les Organisations Internationales Face Aux Défis De La Mondialisation », Revue Internationale Des Sciences Sociales, Vol. 170, No. 4, 2001, Pp. 559-572 ;



Spencehauer, Vincent. « L'ancrage De L'évaluation Des Politiques Publiques Dans Les Sciences Sociales Aux Etats Unis : Reconstruction D'un Linéament Intellectuel », Revue Française D'administration Publique, Vol. 148, No. 4, 2013, Pp. 877-893 ;

Stephen H. Linder, B. Guy Peters, « The Study Of Policy Instruments : Four Schools Of Thought », Dans B. Guy Peters, Frans K. M. Van Nispen (Eds), Public Policy Instruments : Evaluating The Tools Of Public Administration, Cheltenham, Edward Elgar Press, 1998;

Thoenig, Jean-Claude. « Politique Publique », Laurie Bousaguet Ed., Dictionnaire Des Politiques Publiques. 4e Edition Précédée D'un Nouvel Avant-Propos. Presses De Sciences Po, 2014, Pp. 420-427.

Tran, Laurène. « Herbert Simon Et La Rationalité Limitée », Regards Croisés Sur L'économie, Vol. 22, No. 1, 2018, Pp. 54-57 ;

## WEBOGRAPHIE

<https://www.un.org/fr/about-us/trusteeship-council> (Consulté Le 10/10/2020)

<https://www.un.org/fr/about-us/un-system#:~:text=L'ONUSIDA%20conjugue%20les%20efforts,OMS%20et%20la%20Banque%20mondiale>.

<https://www.un.org/fr/Ga/About/Subsidiary/Index.Shtml#:~:Text=Les%20organes%20subsidiaries%20de%20l,Groupes%20d'experts%20et%20autres>. (Consulté Le 10/10/2020) ;

